



maintien dans les lieux malgré résiliation de bail glissant

Par **Natly 26**, le **06/05/2021** à **15:38**

Bonjour mon bail glissant a été résilié pour cause de non paiement de loyer . Aucune mesure d'expulsion n'a été demandée à mon encontre et les dettes locatives ont été effacées par la Banque de France. Je voulais savoir s'il était tout de même possible que je puisse bénéficier du maintien dans les lieux mon logement étant dans une zone prioritaire politique de la ville . Et si je reprend le paiements de mon loyer puis je rester dans le logement ?

Je suis mère célibataire de 3 enfants (6 ans , 2 ans et 4 mois)

Merci